

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2017 - 20h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	PIN X, DEVIN L, SILVESTRE-SIAZ O,
BEAUMONT	ETCHART C, PETIT C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G, FILOCHE I, BOILLON J-C,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G, MAYORAZ B,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	LAVERRIERE C, GUERINEAU J-L,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, MARX C, BATTISTELLA E, BACHMANN L, PELISSON N, FOURNIER M, DE SMEDT M, DUROVIC-CAMILLERI S, MIVELLE L, SUBLET D,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F, LACAS V, AYE B,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A, VELLUT D, BARBIER C,
VULBENS	BUDAN F, DEGENEVE G,

### Membres représentés

BEROUJON C par FILOCHE I (procuration), BOUGHANEM S par MARX C (procuration), CLEMENT L par BATTISTELLA E (procuration), CHALEAT-RUMMEL J par PELISSON N (procuration), VILLARD B par FOURNIER M (procuration),

### Membre excusé

BOCQUET J-L,

### Membres absents :

PECORINI J-L, DELAMARE A, FAVRE M, BETEMPS V,

### Invités

GRANDCHAMP P, MENEGHETTI M, MERY D, DUPERRET N, LOUBIER P, ERNST D.

## Points traités

### I - Information/débat :

1. Point DSP transport
2. Eléments relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire 2017 OM, eau et assainissement
3. Point d'avancement schéma de mutualisation

### V - Délibérations

1. Finances : attributions de compensation provisoires 2017
2. Administration : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires au sein de l'ARC Syndicat Mixte
3. Administration : avenant n° 1 au marché d'assurance des prestations statutaires
4. Social : vœu relatif à la carence en professionnels sur le territoire de la CCG
5. Eau/Assainissement : attribution marchés aménagement route de Fagotin à Viry

Monsieur le Président ouvre la séance.

Madame Caroline LAVERRIERE est désignée secrétaire de séance.

## I - Information/débat :

### 1. Point DSP transport

#### *Les prochains changements - ce qu'ont permis les négociations*

Le renouvellement de la DSP était prévu en décembre 2016. Il a dû être reporté au 24 avril 2017 pour permettre de meilleures conditions de négociations.

Au lancement de la consultation, le GLCT prévoyait une hausse budgétaire importante pour assurer le maintien de l'offre (inscription de + 600 k€ au PPI).

Au cours des négociations, de nouvelles opportunités sont apparues :

- avis favorable du canton de Genève pour fusionner les lignes D et 4 ; à condition d'avoir une offre à 6 minutes en heure de pointe sur la ligne D
- prise en compte des évolutions de l'offre et de la demande pour un taux de couverture plus favorable

Compensation globale diminuée de 23 à 14 M€ après négociation pour la ligne D.

L'augmentation de l'offre a été validée au GLCT du 21 décembre 2016.

#### *Changements budgétaires*

+ 500 000 € à la charge de la CCG entre 2016 et 2018 pour les transports publics transfrontaliers.

En 2018, 1,7 M € pour assurer le fonctionnement des lignes M (37%), D (32 %) et Dn (31 %).

#### *Changements pour les usagers*

##### Avant

Ligne D : 12' : desserte de Vitam les mercredis et week-ends + ligne 4 : 6' en à Perly avec des véhicules solo

Ligne Dn : 30' - 60' : Terminus au ZI des Moulins ; Passage par la Côte

Ligne M : 30'-60' : Des boucles sur Vitam, Archamps technopole et gare de St Julien ; Terminus au Chable Point de Mobilité

##### Après

Ligne D : 6' : Fréquence doublée ; Tous les bus seront articulés ; Suppression de l'extension vers Vitam

Ligne Dn : 30' - 60' : Pas de changement de fréquence ; Terminus au Lycée ; Maintien du passage par la Côte

Ligne M : 30'-60' : Suppression des boucles pour optimiser les temps de parcours ; Correspondances à Croix-de-Rozon assurées jusqu'à l'extension de la ligne 44 ; Extension jusqu'au Chainays, pour compléter la desserte du Chable.

A ces évolutions s'ajoute un renfort des contrôles et un accès facilité pour l'achat des titres de transports.

#### *Quelques repères supplémentaires*

3 800 voyageurs/jour sur la partie française de la ligne D

62 % des voyages sur la D sont internes à la Suisse.

100 000 voyages sur la ligne M en 2015

Fréquentation en hausse de + 13 % sur la ligne Dn, + 5 % sur la D.

Part modale TP des habitants de la CCG : 6,3 %

La CCG génère 11 000 déplacements/jours avec Genève (57%) ; 5 800 déplacements internes (30%) et 2 500 en externe (13%).

A Vielliard précise que la nouvelle délégation de service publique entrera en vigueur à compter du 24 avril prochain.

PJ Crastes souligne que la ligne 44 est en progression depuis quelques années. Par ailleurs, Genève va reconfigurer ses lignes à l'horizon du CEVA (2019-2020). Cette réorganisation dynamisera probablement les lignes secondaires, y compris sur le territoire, comme ce fut le cas pour le territoire annemassien quand l'agglomération a décidé d'augmenter le cadencement des bus en direction de Genève.

A Vielliard indique que les travaux appelés à être réalisés sur St Julien ces 3 prochaines années vont engendrer d'importantes perturbations sur le flux routier. Ils peuvent s'avérer être une opportunité pour inciter les habitants d'adopter d'autres modes de déplacement pour utiliser moins d'espace public et retrouver la liberté de se déplacer.

X Pin constate la suppression de deux boucles sur la ligne M. Elles permettent effectivement de gagner du temps de parcours mais cet élément ne doit pas être la seule justification à cette suppression. Il rappelle également la demande récurrente de la commune que la ligne desserve le centre du village.

A Vielliard rappelle que les économies dans les transports en commun s'évaluent non seulement sur le gain de temps mais aussi le kilométrage. La suppression de 3 boucles (Archamps Technopôle, Vitam, gare) constitue un gain de 3 km sur un trajet.

Il ajoute que l'objectif était de faire des économies pour éviter de dégrader le service. Concernant la desserte du village d'Archamps, il est nécessaire d'étudier son intérêt car créer un arrêt supplémentaire, avec un parcours prolongé, peut être péjorant pour l'attractivité de la ligne. La question s'est également posée pour la Côte de savoir s'il fallait maintenir ou pas cette desserte mais les chiffres de fréquentation montrent que même si des voyageurs sont perdus sur Viry et Valleiry, les montées à la Côte compensent cet effet.

X Pin demande s'il est possible de réaliser un test pour la desserte du village.

A Vielliard précise que le village est desservi par le transport à la demande qui opère un rabattement sur les lignes régulières. La mobilité douce est également un moyen de déplacement qu'il faut promouvoir.

Il insiste sur l'importance d'avoir des transports attractifs pour les habitants. Il est également à noter que la collectivité doit investir sur des lignes efficaces. Pour exemple, elle investit autant sur la ligne D que sur la M alors que la seconde transporte dix fois moins de voyageurs.

X Pin observe que le transport en commun est un service public ; investir sur des lignes plus ou moins rentables n'est pas choquant à son sens.

PJ Crastes rappelle que dans le contexte où les TPG devaient boucler un déficit de 600 000 €, des choix ont dû être faits.

Dans le Pays de Gex, c'est 2,5 M € de déficit à combler dans un contexte où le Département se retire au profit de la Région.

Il ajoute par ailleurs qu'une probable dynamisation des transports en commun aura lieu avec la création d'un abonnement tram/bus.

## **2. Eléments relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire 2017 OM, eau et assainissement**

### *Calendrier budgétaire 2017*

- ❖ Loi NOTRe : institution d'un rapport d'orientations budgétaires soumis au vote puis transmis à l'ensemble des communes
- ❖ Conseil communautaire du 30 janvier 2017 : débat sur les orientations budgétaires des budgets ordures ménagères, assainissement et eau
- ❖ Conseil du 20 février 2017 : présentation des orientations budgétaires du budget général suite aux réunions sur le bilan à mi-mandat du projet de territoire et vote du rapport concernant tous les budgets
- ❖ Conseil communautaire du 27 mars 2017 : vote des comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2017

### *DOB Ordures Ménagères*

-présentation des résultats provisoires

-hypothèses pour bâtir la prospective 2017-2020 : proposition de maintenir le taux de la TEOM à 8,70 % ; évolution des bases de 2 % (coefficient de revalorisation forfaitaire de 0,4% en 2017) ; pas d'augmentation en charges à caractère général en 2017 puis 3 %/an ; élaboration d'un schéma directeur en 2017 ; évolution des charges de personnel de 3 %.

-Investissement

2017 : fin des travaux à Neydens et travaux déchetterie de Vulbens (344 000 €), achat camion (225 000 €), pelle à pneus (120 000 €), bacs (120 000 €).

Après 2017 : investissements récurrents (camion pour 240 000 € et bacs pour 120 000 €) et maintien d'une enveloppe de 400 000 € de disponible en investissement.

-Etat de la dette : annuité 2017 de 9 600 € ; encours au 31/12/2016 de 122 400 € ; encours prévisionnel au 31/12/2017 de 346 000 € si emprunt de 230 000 € ; structure de l'emprunt 100 % taux structuré-barrière simple.

M De Smedt précise que les ratios sont très bons en prospective.

#### *DOB Assainissement*

-présentation des résultats provisoires

-hypothèses pour bâtir la prospective 2017-2020 : charges à caractère général + 1 % ; charges de personnel +2,5 % ; évolution prudente des volumes facturés ; tarif actuel de 1,75 €/m3 proposition de maintenir le tarif.

-présentation de la programmation des travaux : travaux prévus en 2016 pour 780 000 €, extension du réseau en 2017 pour 955 000 €, renouvellement des réseaux en 2017 pour 1 185 000 €, interventions sur le patrimoine et études pour 101 000 €.

-Etat de la dette : pas d'emprunt en 2016 (dernier emprunt en 2011 pour la STEP du Vuache) ; reprise des emprunts du SMDEA suite à dissolution pour 79 000 € d'encours ; annuité 2017 de 575 000 € ; encours au 31/12/2016 s'élevant à 5 200 000 € ; encours prévisionnel au 31/12/2017 de 4 840 000 €.

F Budan s'étonne que le résultat d'exploitation 2016 s'élève à 4 257 596 €.

M De Smedt répond que des recettes exceptionnelles expliquent ce chiffre. En effet, une campagne de recouvrement a été menée sur les taxes assainissement liées aux permis de construire (PAC) non payées, d'importants volumes ont été facturés. Par ailleurs, tous les travaux programmés n'ont pas été réalisés. Le résultat d'exploitation est en réalité de 2 107 021 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2 150 575 €.

PJ Crastes observe que si tous les travaux programmés se réalisent, il sera alors nécessaire d'emprunter en 2019 ou 2020 ; une vigilance est à porter sur ce point, d'autant qu'un important programme de travaux est prévu (investissement à hauteur de 2,6 M €) en 2017.

#### *DOB Eau*

-présentation des résultats provisoires.

-hypothèses pour bâtir la prospective 2017-2020 : continuation de la prospective sans prise en compte des changements éventuels quant aux modes de gestion ; charges à caractère général + 2 % ; charges de personnel + 2,5 %.

-présentation de la programmation des travaux : travaux prévus en 2016 pour 345 000 €, extension du réseau en 2017 pour 480 000 €, renouvellement des réseaux en 2017 pour 500 000 €, renouvellement des réseaux en 2017 sur marché à bons de commande pour 50 000 €, interventions sur le patrimoine et études pour 175 000 €.

-Etat de la dette : pas d'emprunt en 2016 ; reprise des emprunts du SMDEA suite dissolution pour un encours de 1 120 000 € au 01/01/2017 ; annuité 2017 de 1 070 000 € ; encours au 31/12/2016 de 9 565 000 € ; encours au 31/12/2017 si emprunt de 430 000 € 9 235 000 €, sinon 8 805 000 €.

PJ Crastes observe que ce budget est davantage sous tension que celui de l'assainissement, compte-tenu de la reprise de la dette des communes.

M De Smedt souligne qu'effectivement une attention particulière devra être portée car le ratio annuité/recettes réelles d'exploitation de 37 % est déjà élevé et ne doit pas se dégrader.

G Roguet précise que les choix quant aux futurs investissements seront faits en fonction du schéma directeur qui est en cours de réflexion.

R Villet souhaite connaître le coût de production relatif à la source de Matailly.

J Toccanier répond qu'il s'élève à 10 centimes / m3, hors amortissement des installations.

### **3. Point d'avancement schéma de mutualisation**

*Axes prioritaires retenus :*

*Axe 1 : commande publique*

Objectif : créer un service commun pour une mise en place au 1/01/2017 (Collectivités « fondatrices » : CCG, Villes de Saint-Julien et Collonges)

► 2016 :

- Travail sur le périmètre du service, ses missions, son organisation, son fonctionnement, les procédures de travail, les circuits, volet RH, statutaire
- Saisine des instances (CT, CAP) et validation des assemblées délibérantes
- Mise en œuvre des instances de gouvernance et de pilotage
- Installation du service dans les locaux de la CCG
- Conventionnement avec 11 communes (Archamps, Chênex, Chevrier, Feigères, Jonzier, Neydens, Savigny, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens) et avec le Syndicat Mixte du Salève

► 2017 :

- Recensement des procédures et groupements de commande à lancer
- Mise en place d'un guide de procédures
- Harmonisation des pratiques : ouverture, analyse des plis, critères, pondération

*Axe 2 : Ressources Humaines*

Objectifs : mettre en place un plan de formation mutualisé - Échéance 2016 - 2018 ; construire des parcours de formation répondant à des besoins locaux et partagés ; proposer une offre de formation de proximité ; tendre à une harmonisation des pratiques

- Réalisation en 2016 d'un 1er travail de recensement des pratiques et des besoins en formations sur le territoire
- Définition d'un socle commun de formations à concevoir et à organiser dans une logique mutualisée (formations Intra, sur le territoire) - 2017
- Elaboration d'une programmation dans le cadre d'un plan de formation partagé - 2018

*Axe 3 : Informatique*

Objectifs : initier un diagnostic des outils matériels et logiciels - 2016 ; favoriser la recherche de convergence des outils

- Diagnostic : démarche non encore démarrée de manière opérationnelle Réflexion pour s'appuyer sur l'apport d'un stagiaire
- Convergence des outils : prise en compte de cet objectif dans le changement du logiciel de comptabilité

*Axe 4 : service techniques et gardiens d'équipements*

Objectifs : mettre en œuvre une mutualisation des moyens avec la Ville de Saint-Julien en matière de bâtiments ; animer un réseau ST sur le territoire

► 2016 :

- Mise en place d'un cadre conventionnel avec la Ville de Saint-Julien en matière d'ingénierie bâtiments
- Mise en place d'une coordination mutualisée des gardiens d'équipement
- 2017 : Démarche de préfiguration d'un service commun bâtiments et gardiens d'équipement

*Axe 5 : police pluricommunale*

Vuache

- Mise en place au 1er août 2016
- 6 communes : Viry, Valleiry, Chênex, Chevrier, Vers, Vulbens
- Un effectif de 5 agents à compter de février 2017 (dont 1 administratif)
- Missions de surveillance générale et d'OPJA
- Temps de présence et participation financière des communes calculés au prorata du nombre d'habitants
- Une évaluation au bout d'une année pour prévoir le développement du service

Salève

- Mise en place au 1er janvier 2017
- 6 communes : Saint-Julien, Archamps, Beaumont, Feigères, Neydens, Présilly
- Un effectif de 6 agents
- Missions et forfait horaire par commune
- Participation financière des communes calculée selon les forfaits
- Une évolution possible des forfaits pour permettre une embauche supplémentaire

*Un nouvel axe : développement du service commun urbanisme - ADS*

Objectif : étendre le service commun urbanisme à la Ville de Saint-Julien

- Périmètre actuel du service : 10 communes : Archamps, Beaumont, Chênex, Chevrier, Dingy, Feigères, Jonzier, Présilly, Savigny, Vulbens ; effectif : 1 agent
- En 2017 : extension à la Ville de Saint-Julien ; effectif : 3 agents ; une localisation du service à la CCG tout en maintenant des permanences d'accueil au public en mairie

*Synthèse : les grandes échéances de réalisation*

- Conseil communautaire du 14 décembre 2015 : approbation du schéma

- Mise en place de la police pluri communale Vuache : 1er août 2016
- Gardiens d'équipement : coordination des équipes CCG - Ville de Saint-Julien : septembre 2016
- Mise en place de la police pluri communale Salève : 1er janvier 2017
- Mise en place du service commun de la commande publique : 1er janvier 2017

*Synthèse : les perspectives*

Mi 2017 :

- Commande publique : mise en œuvre et confortement des procédures
- Urbanisme avec Saint-Julien

Fin 2017 :

- RH : mise en place de formations mutualisées
- Travail de mise en œuvre d'un service commun bâtiments et gardiens d'équipement

M De Smedt remercie les DGS de la CCG et de St Julien pour le travail effectué tout au long de l'année 2016.

PJ Crastes observe qu'en effet les actions inscrites au schéma ont bien avancé ; les communes ont également fourni un travail important pour la mise en place de la police pluri-communale.

A Vielliard souligne l'importance de se reposer la question du schéma dans son ensemble afin d'avoir une vision avantage/inconvénient des services mis en œuvre. Ce bilan permettra de savoir s'il faut poursuivre dans cette direction ou non.

M De Smedt indique qu'effectivement il est prévu de réaliser un bilan fin 2017, après la mise en place des services communs ADS et commande publique.

A Vielliard constate que l'axe informatique a peu progressé.

M De Smedt répond qu'il est difficile aux informaticiens de dégager du temps pour travailler cette action. En conséquence, il est envisagé d'appuyer la réflexion sur l'apport d'un stagiaire.

PJ Crastes observe que le transfert de la compétence eaux pluviales en 2020 sera également un gros chantier de l'intercommunalité.

## **II - Approbation compte-rendu du Conseil communautaire des 14, 28 novembre et 12 décembre 2016**

A Ayeb indique qu'il apparaît absent dans les comptes-rendus des séances des 14 et 28 novembre 2016 alors qu'il s'est excusé. La modification sera effectuée.

Les comptes-rendus des séances des 14, 28 novembre et 12 décembre sont approuvés à l'unanimité.

## **III - Compte-rendu des représentations :**

**SIDEFAGE** : problématique de collecte des points d'apport volontaires fin 2016 et début 2017 : l'entreprise Guérin, prestataire n'avait pas les moyens humains suffisants (arrêts maladie) pour faire face à cette période particulièrement chargée. L'entreprise Excoffier a été missionnée en renfort. A l'heure actuelle la situation est redevenue normale mais les communes sont invitées à faire remonter toute information sur un défaut de collecte.

E Rosay souhaite savoir si des pénalités liées à la non réalisation des conditions du marché ont été perçues.

C Laverrière répond par l'affirmative ; ces pénalités ont été versées au Sidefage.

**SIGETA** : néant.

**SMAG** : la prochaine réunion aura lieu avec la Région. Une réflexion sera menée sur les projets de la Technopôle sur les trois prochaines années.

**ARC SM** : suite à la création de l'agglomération de Thonon, il est nécessaire d'élire à nouveau le Président et les Vice-Présidents. Le pôle métropolitain sera quant à lui opérationnel en avril prochain.

**GLCT Transfrontalier** : néant.

**EPF** : flottement dans la gouvernance dans le temps de l'organisation d'une nouvelle élection suite à l'adhésion de la C2A à l'EPF. Prévision d'un budget d'investissement de 30 M € pour l'année 2017.

**GLCT Transports** : néant.

**ASSOCIATION DES MAIRES** : néant.

#### IV - Compte-rendu des travaux du Bureau

Aucune observation n'est formulée.

#### V - Délibérations

##### 1. Finances : attributions de compensation provisoires 2017

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de communes perçoit tous les produits de la fiscalité professionnelle et ses compensations que percevaient les communes, à savoir les ressources de la Contribution Economique Territoriale (Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), la TAXe sur les Surfaces COMMERCIALES, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti, la compensation de la suppression progressive de la part salaire dans les bases de TP et la compensation de la réduction de la fraction des recettes dans les bases de TP.

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI, il indique que chaque commune perçoit en contrepartie, de la part de la CCG, une attribution de compensation pour compenser la perte de ressources fiscales. Cette attribution de compensation était égale en 2014 aux produits 2013 cités ci-dessus afin que les communes ne subissent aucune perte budgétaire.

Par délibération n°20161128\_cc\_fin\_135, le Conseil communautaire du 28 novembre 2016 a approuvé les attributions de compensation définitives 2016.

Pour 2017, l'attribution de compensation est égale à l'attribution de compensation 2016 modifiée par application des diminutions décidées par délibération n°2051130\_cc\_fin113 et révisée par l'application des délibérations suivantes :

- par délibération n°20140224\_cc\_fin13, il a été décidé de réviser l'attribution de compensation en la minorant de deux pour cent du montant de la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève perçue par chaque commune l'année précédente ;

- par délibération n°20151130\_cc\_fin112 il a été décidé de réviser les attributions de compensation à partir de la variation des produits de fiscalité liés au développement économique. Cette délibération prend en compte trois cas :

- la commune d'Archamps qui a la zone d'activité dite « Parc d'Activité du Genevois » sur son territoire ;

- les communes de Saint-Julien-en-Genevois, Neydens, Beaumont et Présilly qui ont une zone d'activité communautaire sur leur territoire ;

- les autres communes.

Présentation du tableau des montants provisoires attribués à chaque commune.

Il est précisé que l'AC de la commune de Beaumont a été rectifiée. En effet, une erreur a été faite par les services fiscaux sur la répartition entre la commune et la CCG de la fiscalité d'une entreprise située sur la zone du Grand Châble anciennement en fiscalité professionnelle de zone. L'erreur est désormais rectifiée suite à l'envoi par les services fiscaux des éléments corrigés qui ont pu permettre de recalculer l'AC depuis 2014 et d'imputer sur cette AC la correction à faire.

Il est précisé que les montants définitifs seront votés avant la fin de l'année. Ces derniers intégreront les modifications qui seront proposées par la CLECT suite au travail d'évaluation des charges du transfert de la compétence développement économique.

A Bonaventure souhaite connaître la justification de la diminution de l'attribution de compensation provisoire pour Viry.

M De Smedt répond que cette baisse est liée à une évolution de la CVAE sur les entreprises de Viry.

A Vielliard s'interroge également sur les mécanismes de fonctionnement des AC. En effet, les communes ont besoin d'anticiper les évolutions. Cela fait maintenant 3 ans qu'elles sont en place et le recul est suffisant pour arriver à prévoir ces changements.

M De Smedt indique qu'il est difficile de prévoir l'évolution de la CVAE. Néanmoins, une mission a été confiée au cabinet Ecofinances sur l'étude de l'ensemble des bases. Elle sera l'occasion de travailler également la CVAE.

En conséquence, le Conseil Communautaire approuve les montants provisoires des attributions de compensations indiqués dans le tableau pour l'année 2017 et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

<b>Montant provisoire des AC 2017</b>	
<b>Archamps</b>	<b>385 274 €</b>
<b>Beaumont</b>	<b>36 402 €</b>
<b>Bossey</b>	<b>46 906 €</b>
<b>Chênex</b>	<b>-3 784 €</b>
<b>Chevrier</b>	<b>24 435 €</b>
<b>Collonges-sous-Salève</b>	<b>117 750 €</b>
<b>Dingy-en-Vuache</b>	<b>20 262 €</b>
<b>Feigères</b>	<b>75 010 €</b>
<b>Jonzier-Epagny</b>	<b>-26 786 €</b>
<b>Neydens</b>	<b>513 996 €</b>
<b>Présilly</b>	<b>51 374 €</b>
<b>Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>948 442 €</b>
<b>Savigny</b>	<b>-25 950 €</b>
<b>Valleiry</b>	<b>120 441 €</b>
<b>Vers</b>	<b>-5 925 €</b>
<b>Viry</b>	<b>115 084 €</b>
<b>Vulbens</b>	<b>364 322 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 757 253 €</b>

- Adopté avec 1 abstention (A BONAVENTURE) -

## **2. Administration : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires au sein de l'ARC Syndicat Mixte**

Vu la délibération Conseil Communautaire du 5 mai 2014 n° 20140505\_cc\_ame46 portant désignation des représentants de la CCG au Comité Syndical de l'ARC, La Communauté de Communes dispose de 4 délégués titulaires et 4 suppléants au Comité Syndical de l'ARC SM, comme suit :

<b>4 TITULAIRES</b>	<b>4 SUPPLEANTS</b>
1. Pierre-Jean CRASTES	1. Michel DE SMEDT
2. Antoine VIELLIARD	2. Christian ETCHART
3. Michel MERMIN	3. Laurent DUPAIN
4. Jean-Luc GUERINEAU	4. Jean-Luc BOCQUET

Les statuts de l'ARC Syndicat Mixte prévoient deux délégués par EPCI et 1 délégué suppléant pour les collectivités de plus de 20 000 habitants et pour chaque tranche de 10 000 habitants commencée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCG compte 42 490 habitants (population totale). Aussi, il convient de désigner un délégué titulaire supplémentaire ainsi que son suppléant.

Peuvent se porter candidats des élus communautaires ou municipaux.

Un appel à candidature a été adressé par courriel le 12 janvier 2017 aux membres du Conseil Communautaire.

Pour information, la composition du Comité Syndical de l'ARC SM avec la prise en compte de la création de Thonon Agglomération sera la suivante :



Membres	Population totale INSEE (au 1 <sup>er</sup> janvier 2017)			Nombre de délégués CS	Evolution 2016 à 2017
	Population municipale	Population comptée à part	Population totale		
CC du Pays de Gex	87 609	2 329	89 938	9	
CC du Genevois	41 482	1 008	42 490	5	Plus 1
Annemasse Agglomération	88 276	1 769	90 045	10	Plus 1
CC du Pays Bellegardien	21 373	537	21 910	3	
CC Arve et Salève	18 933	481	19 414	2	
CC Faucigny Glières	26 015	933	26 948	3	
Thonon Agglomération	85 019	2 409	87 428	10	
CC du Pays Rochois	26 647	841	27 488	3	
<b>TOTAL POPULATION</b>	<b>395 354</b>	<b>10 307</b>	<b>405 661</b>	<b>45</b>	

Le Président sollicite les candidatures.

Se porte candidat pour le poste de délégué titulaire : Marc MENEGHETTI.

Se porte candidat pour le poste de délégué suppléant : Claude BARBIER.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire décide de désigner Marc MENEGHETTI, délégué titulaire supplémentaire et Claude BARBIER délégué suppléant supplémentaire pour siéger au Comité Syndical de l'ARC Syndicat Mixte.

- Adopté à l'unanimité -

### 3. Administration : avenant n° 1 au marché d'assurance des prestations statutaires

Les marchés d'assurance de la CCG arrivant à échéance le 31 décembre 2013, une procédure de consultation a été lancée, en septembre 2013, afin de conclure de nouveaux marchés.

La consultation, lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, comprenait 5 lots :

- Lot n°1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot n°2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot n°3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot n°4 : assurance de la protection juridique
- Lot n°5 : assurance des prestations statutaires

Par délibération en date du 16 décembre 2013, le Conseil communautaire a acté du choix de la Commission d'appel d'offres, réunie le 2 décembre 2013, d'attribuer les lots n°1 à 4 à SMACL et le lot n°5 à GRAS SAVOYE/CNP.

La durée des marchés est de 4 ans : ils ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ils prendront fin le 31 décembre 2017.

Les taux de notre marché « Assurance des prestations statutaires » sont actuellement :

- de 3.10% pour la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales) qui se décompose de la manière suivante : 1.05% pour la formule de base (Décès AT), de 1.50% pour l'option 1 (longue maladie/maladie longue durée), de 0.55% pour l'option 2 (maternité)

- de 1.65% pour l'option 3 Ircantec, soit une prime prévisionnelle de 56 921.24 €.

Par LRAR, reçue le 30 juin 2016, la CNP nous a informés qu'en raison d'une progression de l'absentéisme, elle n'était plus en mesure de maintenir les conditions financières actuelles de notre contrat concernant la CNRACL et qu'il était nécessaire de les réviser. A défaut d'accord, le marché sera résilié en application de l'article L. 113-4 du code des assurances relatif à la résiliation en cas de modification du risque.

Il est proposé de conclure un avenant n° 1 au marché augmentant le taux pour la CNRACL à 5.31% au lieu de 3.10%. Le taux Ircantec reste inchangé. Les nouvelles conditions financières prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, la Commission d'appel d'offres, dûment convoquée le lundi 21 novembre 2016, a été saisie pour avis.

Après avoir entendu les explications relatives aux modifications des conditions financières, et après avoir analysé les éléments portés à sa connaissance, la Commission d'appel d'offres s'est prononcée favorablement pour la conclusion dudit avenant.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide :

1. d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché d'assurance « Assurance des prestations statutaires » modifiant les conditions financières initiales du marché en augmentant le taux CNRACL à 5.31%, étant entendu que le taux Ircantec reste inchangé ;
2. d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces annexes.  
- Adopté à l'unanimité -

#### **4. Social : vœu relatif à la carence en professionnels sur le territoire de la CCG**

F Budan indique qu'il s'agit de la première fois qu'une telle démarche est initiée par les élus du territoire. Elle vise à émettre un signal d'alerte sur la situation dramatique du territoire en matière de santé.

Le projet a été travaillé sur la base d'un document à l'initiative de la commune de St Julien. Il formule des souhaits en direction des professionnels, du CHANGE, de l'ARS et de la CPAM ainsi que des engagements des collectivités.

Il présente le projet de vœu :

Le conseil communautaire s'inquiète de la déstructuration de l'offre de soins généraliste libérale sur son territoire en général et de manière plus accélérée sur la ville centre. Par l'adoption de ce vœu, venant en appui de celui pris par le conseil municipal de Saint-Julien-en-Genevois, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) souhaite que les pouvoirs publics et instances concernés prennent la mesure de la gravité de la situation : ministère de la santé, Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), conseil de l'ordre des médecins et Centre Hospitalier Annecy-Genevois (CHANGE).

La situation est critique pour la médecine générale mais est également inquiétante pour les infirmiers, les kinésithérapeutes et nombres de spécialités médicales.

##### Diagnostic :

La Communauté de Communes du Genevois comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2015 près de 44 000 habitants. Le taux de croissance annuel de sa population observé entre 2010 et 2015 est de 4.24 % (1.40% pour la Haute-Savoie sur la même période) \* *source Observatoire du Département*. Cette croissance démographique, parmi les plus fortes de France, conduit à l'arrivée d'environ 1900 habitants supplémentaires tous les quatre ans.

Une partie de la ville-centre bénéficie d'un contrat de « politique de la ville ». Un diagnostic local de santé est en cours de réalisation par la CCG en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé.

Actuellement, plus aucun médecin n'accepte de nouveaux clients et adresse la patientèle en déshérence vers Allonzier-La-Caille (21 km) et Annecy (34 Km).

Les médecins généralistes se disent fatigués, démotivés, proches de l'épuisement. Cette situation devient intolérable à leurs yeux et ne les incite pas à se projeter dans la construction d'un projet médical qui favoriserait l'émergence d'une maison de santé.

Outre les causes communes à de nombreux territoires en France (numerus clausus, augmentation de la charge administrative des médecins, augmentation de la fréquentation des patients...), des causes spécifiques locales expliquent l'ampleur de la désertification sur notre territoire. Ainsi, la proximité avec la Suisse crée-t-elle une forte pression sur les médecins :

- des médecins quittent le territoire pour s'installer en Suisse où ils bénéficient de rémunérations nettement plus attractives,
- le coût de la vie est très important, équivalent à la région parisienne, avec notamment des prix de l'immobilier très élevés,
- le nombre de patients qu'ils prennent en charge est plus important que la population vivant sur le territoire : les tarifs de consultation étant moins élevés en France, de nombreux patients Suisses viennent se faire soigner sur France,
- l'intégration récente d'environ 5000 travailleurs frontaliers à la CMU a péjoré la situation ces derniers mois en augmentant la patientèle et en supprimant les tarifs majorés qui s'appliquaient précédemment aux patients assurés en privé.

Le nombre de médecins par habitant sur la CCG parle de lui-même :

Territoire	Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants au 01/01/2016	Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants au 01/01/2017
Saint Julien en Genevois	0.73	0.53
CCG	0.46	0.41
Département	0.85*	
National	1.31*	

\* Source : conseil national de l'ordre des médecins

Cette situation critique risque encore de s'aggraver puisqu'un médecin va prendre sa retraite dès 2017 et un autre en 2018 sans grand espoir de remplacement à ce jour. Plusieurs médecins sont également susceptibles de cesser en tout ou partie leur activité de médecine générale.

Une crise de même nature est constatée au niveau des infirmières, des kinésithérapeutes et de bon nombre de spécialistes.

Cette situation hautement problématique constitue une menace de fracture sanitaire pour les patients, notamment ceux qui sont atteints de maladie chronique nécessitant un suivi régulier, sont âgés et/ou handicapés, ou ne possèdent pas de moyens de déplacement. Cela touche aussi la population infantile. D'ores et déjà, des patients atteints d'affection de longue durée éprouvent les plus grandes difficultés pour obtenir le simple renouvellement de leurs prescriptions.

Le fort dynamisme migratoire du territoire, avec notamment l'accueil de familles avec enfants en bas âge, accentue les difficultés quotidiennes d'accès aux soins.

Le seul recours à la disposition des patients est de se présenter aux urgences du Centre Hospitalier à St Julien, pour une prise en charge avec des délais d'attente très importants, en surchargeant un service dont ce n'est pas la mission et pour un coût public supérieur.

Les habitants de la CCG se voient donc privés d'un simple accès aux soins. On constate que :

- une partie de la population n'a concrètement plus aucun accès à la santé,
- des patients avec des pathologies graves ne bénéficient pas du suivi nécessaire,
- cela crée des risques sanitaires et collectifs, et engendrera inévitablement une mortalité accrue faute de diagnostics posés à temps,
- le curatif n'étant plus assuré, les actions de prévention ne peuvent être mises en œuvre.

La CCG s'engage aux côtés de ses communes membres volontaires et notamment sa ville-centre, Saint-Julien-en-Genevois, à soutenir toute initiative cherchant, d'une part, à faire venir de nouveaux professionnels sur le territoire et, d'autre part, à faciliter l'exercice des professionnels déjà présents.

La CCG a inscrit cette thématique dans son projet de territoire 2014-2020 et, afin de mieux cerner le problème, a organisé depuis fin 2015 plusieurs réunions d'échanges avec les libéraux du territoire. Cela permet aujourd'hui aux élus d'identifier des axes de travail sur lesquels chacun des acteurs devra se mobiliser, immédiatement et sur le long terme :

#### Propositions

La CCG s'engage à :

- ❖ informer ses habitants :
  - ⇒ sur la situation (magazine, affiche, site internet, relais d'informations aux communes) et à leur rappeler les comportements citoyens à adopter
  - ⇒ de la possibilité de se faire vacciner contre la grippe auprès des cabinets d'infirmiers et, depuis peu, en pharmacie
  - ⇒ d'une manière plus générale, sur tous les domaines de compétence de professionnels de santé auxquels ils pourraient avoir recours en amont de leur médecin (infirmier, pharmacien, sage-femme, etc.)
- ❖ encourager les médecins et l'ensemble des professionnels paramédicaux à initier un regroupement, par exemple sous la forme d'une Maison de Santé Pluri professionnelle. La CCG rappelle qu'ils sont seuls légitimes pour initier un tel projet. Elle se propose bien sûr de les accompagner dans cette démarche en :
  - ⇒ leur proposant un lieu pour se réunir et/ou en organisant des réunions
  - ⇒ participant aux démarches faites auprès du CHANGE pour une éventuelle mise à disposition de terrain ou de locaux sur la parcelle lui appartenant
  - ⇒ faisant le lien avec la fédération des maisons de santé (FEMASAURA) qui peut aider les professionnels à mettre en place leur projet de regroupement

- ⇒ mobilisant le moment venu les financements publics auprès notamment de l'ARS, du département, de la région et de l'Etat
- ❖ soutenir le CHANGE et les médecins dans leurs discussions sur un projet de création de maison médicale de garde
- ❖ promouvoir le territoire, en partenariat avec les professionnels volontaires, auprès des facultés de médecine, notamment de Grenoble et Lyon
- ❖ participer à la réduction du nombre de certificats médicaux n'ayant qu'une valeur administrative mais pas de valeur ajoutée en termes de soins, en communiquant auprès de toutes les associations sportives et auprès de la population sur la réforme relative aux certificats médicaux et en communiquant auprès des parents d'enfants accueillis dans ses crèches sur les règles relatives aux certificats médicaux (pas de certificat médical nécessaire pour une absence de moins de 3 jours)
- ❖ tenir à jour l'annuaire des courriels des professionnels médicaux et paramédicaux sur le territoire afin de participer à l'amélioration de l'efficacité du travail entre professionnels de santé
- ❖ travailler avec le canton de Genève et la CPAM sur un accord permettant aux médecins de cabinets médicaux en France d'assurer des remplacements dans les cabinets médicaux suisses, ce qui rendrait l'installation sur le territoire plus attractive.
- ❖ réfléchir à la possibilité de faire venir un médecin à ½ temps en Suisse
- ❖ ouvrir le service Proxigem, service de transport à la demande, à la consultation médicale en dehors du territoire, une demi-journée par semaine.

Par ailleurs, la CCG souhaite

- ❖ que les professionnels
  - ⇒ cherchent à réinstaurer un dialogue ville-hôpital constructif
  - ⇒ deviennent maîtres de stage et accueillent des stagiaires, afin de favoriser l'installation de praticiens sur le territoire
  - ⇒ collaborent sur les messages de prévention à faire passer et sur l'éducation thérapeutique des patients
  - ⇒ encouragent la population à demander conseil à son pharmacien en cas de pathologie saisonnière, avant de prendre un rendez-vous chez le médecin
  - ⇒ échangent sur la question des doubles consultations (spécialiste/généraliste) pour rédiger une ordonnance
  - ⇒ utilisent autant que faire se peut le dossier médical personnel (DMP) pour une meilleure coordination dans le parcours de soin.
- ❖ que le CHANGE
  - ⇒ donne les moyens techniques à son laboratoire de transmettre par voie électronique les résultats d'analyse aux médecins, dans un format le plus court possible
  - ⇒ prête une attention particulière à la qualité et à la rapidité de transmission des lettres de sortie de l'hôpital
  - ⇒ développe la télémédecine, notamment en direction des EHPAD
- ❖ que l'ARS
  - ⇒ réactualise plus régulièrement sa cartographie des zones fragiles et choisisse un découpage des zones qui corresponde aux bassins de vie
  - ⇒ s'engage avec le CHANGE dans le développement de la télémédecine, notamment en direction des EHPAD
  - ⇒ communique sur la possibilité de faire des strep-test en pharmacie, en cas de maux de gorge
  - ⇒ autorise les médecins salariés à faire des ordonnances (EHPAD, écoles...)
  - ⇒ organise de manière temporaire des consultations de médecine de ville, avec au moins 2 médecins, au CHANGE avec l'ouverture d'un centre de santé
  - ⇒ favorise l'installation d'une structure de type SOS médecin sur le Genevois français, en lien avec les professionnels déjà installés sur le territoire
- ❖ que l'ARS, le CHU de Grenoble et les médecins hospitaliers du site de St Julien mettent en place des programmes pédagogiques et ouvrent des places d'internes sur le site de Saint-Julien-en-Genevois du CHANGE, pour faciliter l'installation ultérieure de certains d'entre eux sur le territoire
  - ⇒ La CCG, en lien avec la commune de Saint-Julien-en-Genevois, travaille, d'ores et déjà, pour favoriser le logement de ces internes, par exemple dans la nouvelle résidence sociale près de la gare de Saint-Julien

- ⇒ La CCG s'engage à faire connaître aux internes les aides auxquelles ils ont droit (département...)
- ❖ que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
  - ⇒ s'engage à réduire les charges administratives pesant sur les médecins afin de concentrer leur temps de travail sur du temps de consultation. (Exemple contre-productif : les médecins doivent désormais se déplacer pour récupérer les formulaires demandés, la CPAM ne les envoie plus)
  - ⇒ applique réellement la réglementation européenne sur l'accès aux soins qui permet d'être remboursé des soins reçus en Suisse quand la CPAM n'est pas en capacité de proposer un praticien disponible à une distance raisonnable
- ❖ que le Ministère de la santé
  - ⇒ prene en compte dans le calcul du numerus clausus les évolutions récentes qui réduisent l'impact de la formation d'un médecin sur le temps de consultation : faible proportion d'installations, temps de travail normalisé, maternités, charges administratives croissantes
  - ⇒ autorise les médecins du travail à effectuer en même temps que leur consultation des consultations de médecine de ville pour des actes courants (maladies saisonnières...)
  - ⇒ prévoit une prime de vie chère dans la zone frontalière. Pour cela, la CCG incite l'Etat à travailler sur la baisse des coûts de la Sécurité sociale, notamment : ambulances, développement des génériques, vente à l'unité des médicaments, vente de médicaments en faible dosage...

La CCG s'engage à participer au groupe de travail formé à l'initiative de la ville de Saint-Julien-en-Genevois.

Le Conseil Communautaire adopte le présent vœu.

- Adopté à l'unanimité -

L Devin note le peu d'objectivité de la part de F Budan lorsqu'il évoque la féminisation du métier de médecin. En effet, il appartient à chacun d'être libre d'exercer son activité et il ne peut être imputé aux femmes la situation que connaît le territoire actuellement.

F Budan précise qu'il n'incrimine personne mais souhaite que soit pris en compte ce phénomène de temps partiel pour que davantage de médecins soient formés.

C Barbier indique qu'il lui semble nécessaire de prendre en compte la problématique de démographie de branche. En effet, la courbe des âges représente une véritable difficulté quand on sait que la formation d'un médecin se fait sur 10 ans. Il est indispensable de connaître les prochains départs en retraite des spécialistes pour réagir dès à présent. Le territoire doit se charger de cela.

F Budan observe que sur 12 médecins à St Julien, 5 sont sur le départ.

A Vielliard indique que toutes les bonnes idées sont les bienvenues car la situation du territoire est particulièrement inquiétante. Il est primordial que les médecins puissent dégager du temps de soin plus important, par une simplification des procédures administratives par exemple, ou en sensibilisant le patient pour qu'il consulte à bon escient ou bien encore en confiant à d'autres professions médicales des missions qui sont de leur ressort (vaccination par les infirmières).

PJ Crastes observe qu'un débat plus général peut se poser sur la crise de la vocation.

F Mugnier souligne l'importance que la collectivité alerte sur la situation que connaît le territoire, mais ne peut pour autant se substituer aux autorités de tutelle.

L Devin observe que de nouveaux outils de réservation en ligne sont disponibles pour les médecins, leur permettant ainsi de libérer du temps de consultation. Le besoin en secrétariat se fait ainsi de moins en moins ressentir. La CCG pourrait porter cette information en direction des professionnels.

G Etallaz précise que beaucoup de personnes résidant en Suisse viennent se faire soigner en France, car un système de franchise est appliqué par les mutuelles genevoises. N'est-il pas possible de limiter ce phénomène ?

F Budan indique qu'il s'agit d'une liberté de choix qui ne semble pouvoir être contrainte.

C Laverrière indique qu'elle a reçu des demandes d'installation de professionnels de la santé qu'elle transmettra à la CCG.

F Budan indique que le projet de maison de santé peut accueillir des orthophonistes mais les ostéopathes ne font en revanche pas partie des professions autorisées à s'y installer.

G Roguet signale que le cabinet médical de Feigères compte un médecin, une sage-femme et un ostéopathe.

S Durovic-Camilleri observe que la question des alternatives s'offrant au patient avant d'avoir recours au médecin est intéressante. La CCG pourrait créer un répertoire des pratiques de santé à destination des habitants.

F Budan précise que cette action fait partie des propositions.

S Durovic-Camilleri évoque par ailleurs l'éventualité de faire venir des médecins issus d'autres pays. Elle évoque plus particulièrement des partenariats qui pourraient se créer avec la Pologne.

F Budan indique que cette possibilité peut être étudiée mais une question d'éthique se pose. Le conseil de l'ordre est par ailleurs particulièrement vigilant concernant ces arrivées et fait passer des tests de plus en plus stricts aux candidats.

S Durovic-Camilleri souligne également la nécessité de travailler sur des partenariats avec le CHU de Grenoble pour inciter des internes à venir s'installer sur le territoire.

N Pelisson observe que la durée de prescriptions de traitements doit également être revue afin de limiter les consultations de renouvellement.

PJ Crastes ajoute que la problématique des certificats médicaux doit également être prise en compte.

F Budan indique qu'il est prévu de rencontrer les médecins afin de lister les incohérences rencontrées en vue de limiter les temps administratifs et privilégier les temps de consultation.

##### **5. Eau/Assainissement : attribution marchés aménagement route de Fagotin à Viry**

Des travaux sur des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur la route de Fagotin sur la commune de Viry ont été inscrits au programme de travaux 2017 de la CCG. Ces travaux seront menés conjointement avec la commune de Viry qui réalise des travaux d'aménagement et de sécurisation ainsi que le Syane pour des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et pour la réhabilitation et la modernisation de l'éclairage public.

Un groupement de commandes a donc été créé par délibération n°20160704\_b\_eau49 du Bureau en date du 4 juillet 2016 entre la commune de Viry, la CCG et le Syane. La commune de Viry en est le coordonnateur.

La consultation, lancée selon la procédure adaptée ouverte en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, comprend 3 lots ; la CCG est concernée par les lots 1 et 2.

Pour les lots 1 et 2, les marchés de la CCG comprennent une tranche ferme (route de Fagotin) et une tranche optionnelle (route de Frangy) conformément à l'article 77 dudit décret.

L'estimation des travaux de la CCG était :

- Lot 1 : Terrassements, fouilles en tranchées, canalisations réseaux humides et réseaux secs :

188 000 € HT pour la tranche ferme et la tranche optionnelle ;

- Lot 2 : Revêtement de surface, pose de bordures et de mobilier urbain, aménagement paysager :

54 500 € HT pour la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Les plis ont été ouverts le 23 septembre 2016.

Le service Eau-Assainissement de la Collectivité a procédé à une analyse approfondie des offres. Les résultats ont été présentés à la Commission de groupement, pour avis, le 7 octobre 2016.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission de groupement propose de retenir :

- pour le lot 1, l'offre de l'entreprise MITHIEUX, économiquement la plus avantageuse, selon les prix du bordereau des prix unitaires de l'offre, pour un montant estimatif des travaux pour la part CCG de 183 133, 48 € HT dont 62 516,20 € HT pour la tranche ferme et 120 617,28 € HT pour la tranche optionnelle n°1 ;

- pour le lot 2, l'offre de l'entreprise SIORAT, économiquement la plus avantageuse, selon les prix du bordereau des prix unitaires de l'offre pour un montant estimatif des travaux pour la part CCG de 30 605, 90 € HT dont 3 812,50 € HT pour la tranche ferme et 26 793,40 € HT pour la tranche optionnelle n°1.

En conséquence, le Conseil communautaire décide :

- de retenir, pour chaque lot, les offres énoncées ci-avant, économiquement les plus avantageuses, selon les prix du bordereau des prix unitaires des offres,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces annexes,

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs éventuels.

- Adopté à l'unanimité -

## **VI - Divers**

### **1. Salon Réhabitat**

Il se tiendra le 11 mars prochain à Roche Expo. 70 intervenants sont attendus.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de la CCG.

Il est demandé aux communes de diffuser l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 03 février 2017.

Vu par le Président